

BORDEREAU DE PIÈCES JOINTES

RÉPLIQUE EN RÉFÉRÉ-SUSPENSION de Michel JULIER contre SNCF Réseau,

contre la déclaration de projet, en date du 31 décembre 2014, par laquelle SNCF Réseau (alors nommée « Réseau Ferré de France », ou « RFF ») a déclaré d'intérêt général, au nom de l'article L.126-1 du code de l'environnement, le projet de gare nouvelle Montpellier – Sud de France sur le site de La Mogère – Pont Trinquat à Montpellier.

NOUVELLES PIÈCES DE LA RÉPLIQUE EN RÉFÉRÉ-SUSPENSION :

- R7. Facture GDF-Suez de gaz naturel du requérant, servant de justificatif de domicile
 - R8. Accusé de réception du mémoire n°1 du collectif d'opposition par le commissaire enquêteur
 - R9. Photographie du chantier de la nouvelle gare et schémas issus de la Notice explicative
-

RAPPEL des pièces de la requête en RÉFÉRÉ-SUSPENSION :

- R1. Décision attaquée (déclaration de projet et annexes : 8 pages)
- R2. Copie du recours en annulation (26 pages)
- R3. Calendrier de réalisation, issu de la convention de financement de la gare TGV
- R4. Impression du site internet du titulaire du contrat de PPP, confirmant le calendrier
- R5. Le Nègue-Cats : carte, et photographies des inondations du 29 septembre 2014
- R6. Déclaration du président de la Métropole de Montpellier lors du conseil du 5 février 2014

RAPPEL des pièces du recours en annulation :

- 1. Décision attaquée : déclaration de projet, et annexes, du 31 décembre 2014 (8 pages)
- 2. Preuves de l'intérêt à agir de Michel JULIER
- 3. Mémoire n°1 du Collectif Mogère (21 pages)
- 4. Domicile de M. Balandraud : documents du service de la publicité foncière (3 pages)
- 5. Distances entre les contre-propositions et le domicile de M. Balandraud
- 6. Extraits des conventions de financement du 25 avril 2012 (4 pages)
- 7. Avis n° 20143392 du 02 octobre 2014 de la CADA
- 8. Lettre du 12 février 2014, de l'Autorité Environnementale, au directeur des infrastructures de transport, copies à RFF et au Préfet de l'Hérault (2 pages)
- 9. Avis du 23 avril 2014 de l'Autorité Environnementale sur la nouvelle gare TGV (16 pages)
- 10. Décision du 19 février 2014 de l'Autorité Environnementale sur l'extension de la première ligne de tramway de Montpellier vers la nouvelle gare TGV (4 pages)
- 11. Déclaration publique du président de l'Agglomération de Montpellier, 13 juin 2014
- 12. Extrait du projet de révision du PPRI (version 2013) de la commune Lattes

**PIÈCE
n° R7
M. JULIER**



MR JULIER MICHEL
BT D LE MANSART
22 RUE MEYRUEIS
34000 MONTPELLIER

Vos informations Client

- ▶ Référence client : [REDACTED]
- ▶ Compte de contrats : [REDACTED]
- ▶ Lieu de consommation :
[REDACTED]
22, RUE MEYRUEIS
34000 MONTPELLIER

MONTANT TTC A REGLER AVANT LE 5 février 2015 **61,85 €**

▶ Merci de tenir compte des délais postaux (2 à 4 jours) pour l'envoi de votre règlement. Vous pouvez aussi payer simplement en flashant le code ci-dessous.

Gaz naturel	échéance au 5 février 2015	61,85 €
Facture TTC		61,85 €
	Dont Total hors TVA	53,00 €
	Dont Total TVA	8,85 €

Détail au verso

Vos contacts utiles

Service Clients
Du lundi au samedi : 8H-21H
☎ **09 69 324 324**
APRÈS 18H, 7J/7

🌐 www.gdfsuez-dolcevita.fr
Retrouvez votre espace client
24h/24 - 7j/7

✉ GDF SUEZ DolceVita
TSA 12105-76934 ROUEN CEDEX 09

Dépannage
Dépannage gaz 24h/24
N° Vert 0 800 473 333
(Prix de l'appel selon votre opérateur)

Dépannage électricité 24h/24
N° Cristal 0 972 675 034
(Appel non surtaxé)

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment dans votre espace client.



Vos consommations facturées

▶ Du 26/11/14 au 25/01/15, vous avez consommé 574 kWh de gaz naturel
Cette consommation repose sur les index estimés par le fournisseur.

Votre index estimé au 25/01/15 : **0 | 6 | 7 | 5 | 3** m³

Votre consommation gaz sera régularisée au prochain passage du distributeur.

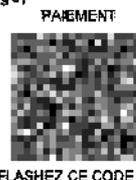
Bilan de votre consommation dans les pages au verso

Vos prochaines échéances

- ▶ Prochaine facture vers le 25 mars 2015
- ▶ Prochain relevé de compteur vers le 25 mars 2015
- ▶ Pour votre prochaine facture, votre compteur sera relevé par un technicien : pour avoir la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles, le technicien du distributeur doit accéder à votre compteur au moins une fois par an.

Comment payer cette facture ?

- ▶ **Par TIP** : détachez le TIP en page 3 et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée.
Si la mention "joindre un RIB ou un RIP" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne correspondant.
- ▶ **Par chèque** : en joignant le TIP en page 3 pour identifier la référence du règlement.
- ▶ **Par espèces** : en vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
- ▶ **Par carte bancaire** : depuis votre espace client sur www.gdfsuez-dolcevita.fr en flashant le code ci-contre ou par téléphone au 32 92 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Pour vos prochaines factures, nous vous conseillons :

- la mensualisation : vous payez mensuellement une somme fixe, ainsi vos dépenses sont mieux réparties sur l'année.
- le prélèvement automatique : il est réalisé à la date limite de paiement de votre facture, ainsi vous profitez du délai maximum.

Pour activer ces services : 09 69 324 324 (APPEL NON SURTAXÉ)
www.gdfsuez-dolcevita.fr

Sujet: re: Collectif anti-Mogere: memoire No 1 (emplacement)

De : Pierre BALANDRAUD <pierre.ba [REDACTED]>

Date : 20/10/2014 23:41

Pour : Michel Julier - gare TGV <gareTGV@free.fr>



Je vous remercie beaucoup de cet envoi

Je l'examinerai avec toute l'attention requise.

Je vous souhaite une bonne journée.

> Message du 20/10/14 22:48
> De : "Michel Julier - gare TGV" <gareTGV@free.fr>
> A : pierre.ba [REDACTED]
> Copie à :
> Objet : Collectif anti-Mogere: memoire No 1 (emplacement)
>
> Monsieur le commissaire enquêteur,
>
>
> Je vous écris au nom du collectif d'opposants à la gare de la Mogère.
> Nous nous sommes assez longuement rencontrés, le 24 septembre, lors de
> votre première permanence à la mairie de Montpellier.
>
>
> J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, au format électronique, notre
> mémoire n°1.
>
> Ce mémoire est intégralement consacré aux emplacements possibles pour
> une nouvelle gare TGV à Montpellier.
> Il démontre que l'emplacement choisi à La Mogère est largement inférieur
> à l'alternative Ouest étudiée en 2009, au croisement de la LGV avec la
> ligne classique.
> Il propose également une 3e option, toujours à l'Ouest, mais pour une
> gare offrant des fonctionnalités plus intéressantes.
>
> Nous allons bien sûr joindre également la version papier, signée et
> paraphée, dans le registre à la mairie de Montpellier.
>
>
> Un mémoire n°2 suivra très prochainement et vous sera transmis avant la
> fin de l'enquête publique.
>
>
> En vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie d'agréer, Monsieur,
> l'expression de mes salutations distinguées,
>
>
> Michel JULIER
> pour le collectif d'opposants à la gare de la Mogère -
> <http://gareTGV.free.fr>
> 22 rue Meyrueis
> 34000 Montpellier
> 06.83.83.37.40 / 04.67.58.05.45
> gareTGV@free.fr
>
>
>
> [2014-10-20-Mogere1_emplacement.pdf (872.2 Ko)]

**PIÈCE
n° R9
M. JULIER**



Construction d'un pont enjambant les voies et les quais de la nouvelle gare TGV (photographie prise le 16 mars 2015)

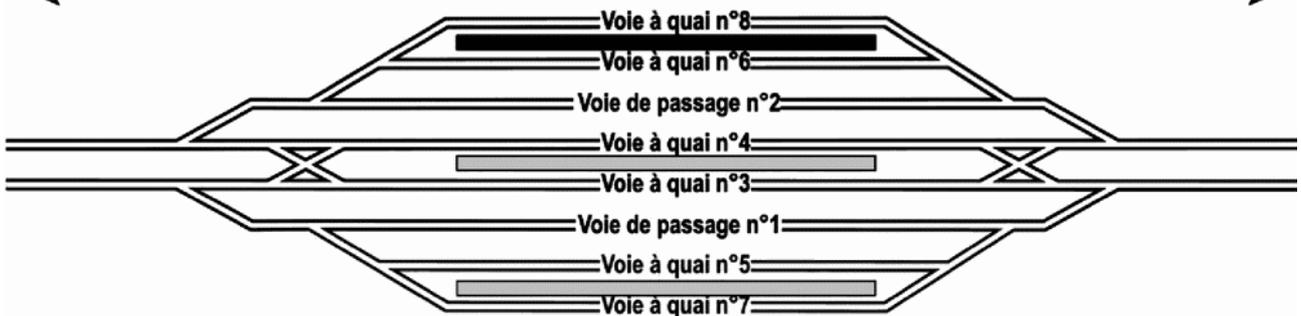
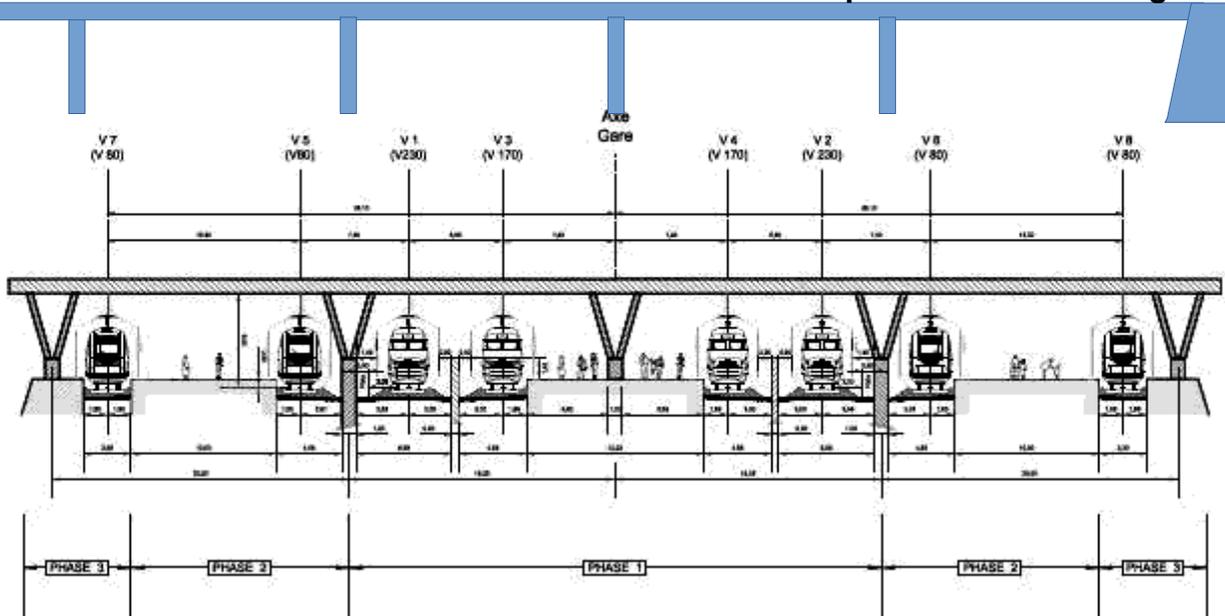


Schéma de la nouvelle gare TGV (notice explicative du maître d'ouvrage, figure 7)

Pont en cours de construction au-dessus des voies et quais de la nouvelle gare



Coupe transversale de la nouvelle gare TGV (notice explicative du maître d'ouvrage, figure 8)
Au-dessous, le requérant a lui-même schématisé le pont en cours de construction